

# Personnel soignant : trouvez ici votre solution de garde d'enfant

**La fermeture des établissements scolaires, crèches et centres de loisirs ce lundi 16 mars a été le début d'un vrai casse-tête pour les parents. Si certains restent confinés et assurent la garde des plus jeunes, les professionnels de santé doivent se rendre au travail. Trouver une solution pour accueillir leur enfant est donc indispensable.**

*Publié le 18 Mar 2020*

---

Suite aux recommandations du Président de la République, l'Agglomération Seine-Eure met tout en œuvre pour proposer un service de garde pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire (liste modifiée le 31 mars 2020). Sont concernés par ce dispositif les enfants du personnel soignant, les gendarmes, personnels de la police municipale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise, les personnels de l'administration pénitentiaire. Les enfants doivent être âgés de 0 et 12 ans ; ils seront accueillis en nombre réduit, dans les crèches et centres de loisirs.

## La marche à suivre pour tout professionnel de santé concerné par les possibilités d'accueil fixées par l'Etat

Contactez l'Agglomération Seine-Eure par mail à l'adresse suivante en envoyant ses coordonnées, le besoin et un justificatif professionnel : [enfance.jeunesse@seine-eure.com](mailto:enfance.jeunesse@seine-eure.com)

Les services compétents reviendront vers les intéressés dans les plus brefs délais, afin de leur apporter une solution adaptée à leur besoin.

## Afin de stopper l'épidémie, les règles d'hygiène et de civisme sont à respecter

- Rester confiné
- **Ne sortir qu'en cas d'extrême nécessité et porter sur soi l'attestation de déplacement dérogatoire** (à télécharger sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr))
- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Ne pas se serrer la main et s'embrasser
- Garder une distance sanitaire d'un mètre

Pour plus d'informations : [gouvernement.fr/info-coronavirus](http://gouvernement.fr/info-coronavirus) ou 0 800 120 000

**COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**  
1 place Thorel 27400  
LOUVIERS

**HORAIRES:**  
Lun. - jeu.  
8h30 > 12h30  
13h30 > 17h30  
Ven.  
8h30 > 12h30  
13h30 > 16h30

 Demander à Arsene